

*Interpellation présentée par le député:
M. Pierre Losio*

*Date de dépôt : 20 septembre 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Davantage d'attention portée aux autorisations accordées pour des manifestations se déroulant sur le lac

Le 10 septembre dernier, l'Hélice classique a organisé une manifestation pour partie en aval de la rade et surtout sur le plan d'eau situé sur la rive gauche du lac : une plaisante revue du patrimoine lacustre motorisé.

Une autorisation a été accordée par le DI pour des parades, des manœuvres, mais également pour une compétition de racers (embarcations style F1) pouvant atteindre la vitesse impressionnante de 200 km/h dans le vacarme que l'on imagine. On pouvait lire dans un quotidien quelques jours avant le déroulement de l'épreuve que « les pilotes de ces machines ont tellement d'orgueil qu'ils vont à la limite de leurs possibilités ». Inquiétant, non ?

J'ai fait part de mon inquiétude au département des Institutions le vendredi 8 septembre ; on m'a tenu des propos rassurants, m'expliquant qu'en fait il ne s'agissait pas vraiment d'une course mais d'engins qui feraient vroom-vroom un moment le long du lac. En fait, compétition il y a eu, comme en témoignent notamment les images du reportage que Léman Bleu a consacré à la manifestation : le vainqueur s'appelle Aldo Berinzaghi.

Les courses de bolides n'ont rien à faire sur le lac ! Outre le gaspillage de carburant qu'on imagine, elles constituent une atteinte directe à l'environnement : faune lacustre (un cygne a été tué), flore lacustre, qualité de l'eau en milieu urbain, pollution de l'air par les émanations de gaz des moteurs surpuissants, bruit assourdissant.

Le Conseil d'Etat voudrait-il se montrer plus attentif et restrictif concernant « l'usage » du plan d'eau lacustre afin, qu'à l'avenir, les autorisations qu'il accorde pour des manifestations se déroulant sur le lac soient davantage en syntonie avec la politique de protection de l'environnement qu'il affirme vouloir mener ?